



# Les décisions du Bureau en bref

19 novembre et 10 décembre 2025

## Parc naturel régional du Pilat 19 novembre et 10 décembre 2025

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITÉS DES COMITÉS ET COMMISSIONS ANIMÉS PAR LE PARC

- Le comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu s'est réuni pour la dernière fois le 7 juillet 2025. Un document synthétique reprenant les actions menées pendant ce Contrat a été produit et remis lors de la journée de clôture organisée le 25 septembre 2025.
- La Commission Tourisme et Loisirs, dans sa réunion du 8 octobre 2025, a proposé au Bureau de signer la charte d'engagement pour devenir Destination H+ afin de poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de l'offre touristique du Pilat aux personnes en situation de handicap en accédant par exemple plus facilement à des financements régionaux. Deux projets structurants ont été discutés, l'un concernant une meilleure valorisation patrimoniale et touristique de Malleval, l'autre concernant la création d'une offre touristique liant le Pilat aux Gorges de la Loire.
- Le Comité de pilotage du PSE Haut-Pilat s'est réuni le 10 octobre 2025 pour faire le bilan de l'année 2025 : 33 exploitations agricoles sont concernées par ce programme et ont été rémunérées, en 2025, à hauteur de 247 337 € par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les services environnementaux rendus par les 2 653 ha de prairies permanentes et les structures bocagères dont ces agriculteurs ont la gestion. L'année 2026 sera la dernière année de ce programme.
- La Commission Biodiversité et Eau, le 16 octobre 2025, après avoir échangé sur les actions des communes et celles du Parc sur la biodiversité réalisées en 2025, a discuté sur la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées dans le Pilat et a partagé des connaissances sur le loup.
- Le Comité de suivi Éducation au territoire, dans sa réunion du 15 octobre 2025, a sélectionné 61 classes pour bénéficier du programme d'éducation au territoire du Parc sur l'année scolaire 2025-2026. La journée avec les enseignants de ces classes aura lieu le 26 novembre 2025 en lien avec l'ASSE Coeur Vert. Ce programme est également fortement soutenu par la Région. Le Parc va prochainement travailler en lien avec un prestataire sur l'évolution du programme d'éducation au territoire en y intégrant la question de l'adaptation au changement climatique.
- La Commission Climat, Énergie, Mobilité s'est réunie le 26 novembre 2025 pour faire le bilan des actions menées par le Parc depuis 2020 et échangé sur l'opportunité d'un appui financier de la Région (via le contrat de Parc) en faveur des communes engageant des actions d'adaptation au changement climatique.

## DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la réponse du Parc à un appel à projets de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes sur le foncier forestier.
- le principe de participer à l'élaboration d'une candidature au programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement, programme de soutien financier proposé par l'Union Européenne) en lien avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sur la thématique de l'adaptation de la sylviculture face au dérèglement climatique.
- La demande de financement auprès de la Région et de l'État pour l'animation et le suivi, par le Parc, de l'Observatoire de la biodiversité du Pilat en 2026.
- le dossier de demande de subvention auprès de l'Union européenne (FEDER Auvergne-Rhône-Alpes) pour l'animation et la gestion des sites Natura 2000 sur la période 2026-2028 par le Parc
- la demande de soutien auprès de l'Union européenne (FEADER Auvergne-Rhône-Alpes) pour la contribution du Parc à l'animation et à la gestion du programme LEADER Loire en 2026.

## APPEL À PROJETS ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sous réserve de l'avis favorable de la Région, le Bureau a validé la proposition faite par la Commission Climat Énergie Mobilité de lancer un appel à projets en 2026 pour soutenir des actions communales contribuant à l'adaptation du Pilat au changement climatique. Cet appel à projets serait alors ouvert aux communes classées Parc et aux Villes Portes de moins de 10 000 habitants. Le taux maximum d'aide régionale serait de 80 %, avec un montant minimum de dépenses d'investissement de 1 000 € HT et un plafond d'aide régionale de 15 000 € par commune.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la modification du type abonnement souscrit par le Parc à l'espace de coworking de Bourg-Argental, appelé « L'éclosoir » et mis en place par la Communauté de communes des Monts du Pilat. Le Parc utilise cet espace depuis début 2023.
- la Convention de quasi-régie et marché subséquent conclus entre le Parc et l'association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) en application de la convention cadre relative au projet « actions en inter-parcs Massif central 2026-2027 ». Cette convention concerne des actions liées au tourisme, à la biodiversité, à l'agriculture, à la forêt et à l'habitabilité.
- la Convention entre le Parc et l'Éducation nationale dans le cadre du programme d'éducation au territoire pour deux années scolaires.
- l'avenant 2026 à la convention de partenariat signée en 2018 entre le Parc et les Chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône.
- la Convention de partenariat entre le Parc et la Fondation du Patrimoine pour 3 ans renouvelable
- l'adhésion à la charte régionale pour la démarche H+ Destination tourisme dont l'objectif est d'encourager et accompagner les destinations touristiques d'Auvergne-Rhône-Alpes volontaires dans la mise en œuvre progressive de nouvelles actions et de nouveaux services handi-inclusifs et bénéfiques à tous, telle que proposée par la Commission Tourisme et Loisirs.

## POINTS DIVERS

Le Bureau a échangé :

- sur la cession de 6 parts sociales de la SAS Centrale Villageoise de la Région de Condrieu appartenant à l'association Sauvegarde du pays Rhône Gier (désormais dissoute) au profit du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.
- sur l'état d'avancement de la phase de consultation des collectivités sur la Charte Destination 2041. Les rencontres avec les Conseils municipaux, intercommunaux ou départementaux se poursuivent. Dans ce cadre là, le Parc a déjà échangé avec 51 collectivités (424 élus) au 10/12/2025.



Parc  
naturel  
régional  
du Pilat

Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)